

# Contactez votre gardien·ne

**Votre gardien·ne de résidence est votre contact privilégié auprès de 3F. Ses coordonnées téléphoniques et ses heures de permanence sont affichées sur le panneau d'information dans le hall de votre immeuble.**

## Les missions de votre gardien·ne

Au quotidien, votre gardien·ne :

- vous informe sur les **travaux en cours ou à venir**, sur les **formalités** administratives, votre **compte locatif**, les nouveaux services à votre disposition ;
- enregistre et traite vos demandes ou vous met en relation avec le bon interlocuteur·trice de 3F ;
- assure **l'entretien des parties communes** et des abords de la résidence, gère le traitement des ordures ménagères ;
- réalise ou fait exécuter les **petits travaux de maintenance**, sollicite les prestataires en cas de panne ;
- veille au respect des **règles de bon voisinage**.

Ses missions n'incluent pas les réparations dans votre logement, la surveillance des enfants ou le pouvoir de police dans la résidence.

### En l'absence de votre gardien·ne :

- trouvez une réponse dans notre [foire aux questions](#) ;
- appelez notre [service clientèle](#) ;
- adressez-vous aux entreprises chargées de la maintenance des équipements : leurs coordonnées sont affichées dans le hall de votre immeuble ;
- utilisez le formulaire de contact de votre [compte locataire](#).

Et, en cas d'incident technique grave dans les parties communes de la résidence pendant le week-end, contactez les services d'urgence concernés (pompiers, Samu) ainsi que notre service [Urgences 3F](#).